

Concours Calamagui 2022

Organisateur du jeu-concours

CALAMAGUI SAS, société sise au 22 bis rue Laffitte 75009 Paris, organise du 18 octobre 2021 au 10 avril 2022 inclus, un jeu concours gratuit sans obligation d'achat. Le présent règlement a pour objet de fixer les règles du jeu-concours qui est accessible aux enseignants s'étant inscrits sur le site www.calamagui.fr.

Description du concours « Créons notre livre Calamagui ! »

Le concours « Créons notre livre Calamagui ! » est un concours de création d'un livre, lancé par Calamagui SAS. Ce concours invite les élèves à réaliser une production artistique et littéraire collective, en vue de la création d'un livre.

Durée du concours

La durée du jeu concours est fixée du 18 octobre 2021 au 10 avril 2022 à 23h59. Calamagui se réserve toutefois le droit de modifier, reporter, annuler ou prolonger les périodes de jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Classes concernées

Le concours est ouvert aux classes des cycles 1 à 3 des établissements publics et privés du territoire français (Corse et France métropolitaine), de la Belgique, la Suisse et du Luxembourg ainsi qu'aux membres du réseau de l'enseignement à l'étranger (AEFE).

Conditions d'accès au jeu

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat ou de paiement quelconque. Le jeu est ouvert aux établissements publics et privés du territoire français (Corse et France métropolitaine), de la Belgique, la Suisse et du Luxembourg, à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et/ou des membres de leur famille en ligne directe ainsi qu'aux membres du « Jury ».

Les établissements du réseau de l'enseignement à l'étranger (AEFE) hors des territoires cités précédemment peuvent également participer au concours, avec des frais de port complémentaires devisés sur demande en fonction de la destination.

Pour participer, les établissements doivent s'inscrire sur le site : <https://www.calamagui.fr/jeu-concours-calamagui.asp>.

Toute participation au jeu non complète ou non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle. Toute participation entraîne l'acceptation entière du présent règlement.

Objectifs pédagogiques

- Développer le goût de l'écriture et de la lecture des élèves ;
- Favoriser l'appropriation de la langue française ;
- Encourager la créativité des élèves à travers l'art plastique et la production d'écrit ;
- Apprendre aux élèves à travailler ensemble.

Productions attendues et contraintes formelles

Pour ce concours, il est attendu une production littéraire et artistique, prenant la forme d'un livre dont les contraintes formelles sont les suivantes :

- Une histoire illustrée (ou un recueil d'histoires) : 30 pages maximum de contenu textes et illustrations ;
- Une première et quatrième de couverture contenant : un titre, une illustration et un résumé de 400 caractères maximum ;
- Une préface présentant le projet pédagogique, rédigée par l'enseignant(e) : 2 pages maximum

La proposition d'un projet de livre se fait via l'outil de création en ligne proposé sur le site www.calamagui.fr.

Pour enrichir le livre de classe imprimé offert, vous pourrez aussi éventuellement ajouter :

- Une présentation des auteurs en herbe avec leurs prénoms (noms) et une photo collective : 2 pages maximum
- Des photographies des coulisses du projet : 2 pages maximum

Pour consulter un livre-exemple : www.calamagui.fr/alex-et-la-planete-smuka/17/

Un enseignant peut soumettre un ou plusieurs projets de livres pour sa classe. Plusieurs enseignants peuvent aussi soumettre un projet commun engageant les élèves d'un ou plusieurs niveaux, d'un groupe de classe ou d'un groupe d'élèves.

Droits des élèves

L'enseignant porteur du projet doit disposer de l'autorisation parentale dûment remplie pour permettre la publication livre. Si des personnes majeures apparaissent, elles doivent également donner leur autorisation.

Les formulaires vierges pour les personnes mineures et majeures sont à télécharger sur le site du concours : <https://www.calamagui.fr/jeu-concours-calamagui/>

Par défaut, aucun nom de famille et aucune photographie d'enfant n'apparaîtra sur le site internet www.calamagui.fr ou www.monlivrecalamagui.fr ou tout autre compte de réseau social géré par Calamagui SAS.

Modalités de participation et calendrier

A partir du lundi 18 octobre 2021 : inscription au concours

Avant le 10 avril 2021 à 23h59 : création des livres via l'outil en ligne www.calamagui.fr

Du 9 au 15 mai : vote sur le site www.monlivrecalamagui.fr pour élire le projet gagnant du Prix du Public

Le 17 mai : annonce sur notre site des 11 lauréats du concours.

Critères d'évaluation du jury et catégories récompensées

10 prix du jury seront remis à 10 projets différents.

Le jury du concours portera une attention particulière à la qualité des productions. Sont attendues des productions soignées, démontrant une grande ambition, tant dans la qualité et l'originalité de la production artistique que dans le récit inventé par les élèves. Les meilleures productions des catégories suivantes seront récompensées :

- Cycle 1 : 2 prix décernés par le jury + 1 prix décerné par le jury enfants
- Cycle 2 : 2 prix décernés par le jury + 1 prix décerné par le jury enfants
- Cycle 3 : 2 prix décernés par le jury + 1 prix décerné par le jury enfants
- Inter-cycle : 1 prix décerné par le jury

1 prix du public

Un vote du public sera également proposé sur le site monlivrecalamagui.fr pour récompenser le livre récoltant le plus de grand nombre de votes.

Dotation, valeur et nature des lots

11 lots seront mis en jeu. 1 lot par projet participant désigné par le jury ou le vote du public. Chaque lot est constitué :

- d'un livre par élève (dans la limite de 32 exemplaires – livre au format A5, couverture souple, 40 pages couverture incluse)
- de sa livraison en France métropolitaine, Corse, en Belgique, en Suisse et au Luxembourg.

La valeur marchande unitaire d'un exemplaire est de 14,50€ TTC.

La valeur indiquée ci-dessus est ferme et définitive. L'attribution d'un lot ne peut donner lieu, de la part du ou de la gagnant(e), à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contrevaletur en argent, ou en produits, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

En cas de perte du lot par le prestataire chargé de sa livraison, la société organisatrice ne sera pas tenue d'attribuer un lot de compensation.

Information des gagnants

Une fois les gagnants déterminés, la société organisatrice se charge de contacter ces derniers via les adresses mail communiquées lors de leur inscription valant participation au gagnant ; ce que chaque participant reconnaît et accepte.

Ressources disponibles pour élaborer son projet

Conçu avec des enseignants et conseillers pédagogiques, le guide d'accompagnement Calamagui offre des outils pratiques pour faciliter la réalisation du projet de création de livre :

- Des propositions de séquences pour chaque cycle
- Des fiches-outils à imprimer
- Des exemples de préfaces d'enseignants

Ce guide est consultable et librement téléchargeable gratuitement en vous créant un compte sur www.calamagui.fr, (rubrique « Mon compte » / « Ressources »). Vous pouvez également consulter des exemples de réalisations www.calamagui.fr, rubrique « Ils l'ont fait ».

Limite de responsabilité

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté ce Jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté.

Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent éventuellement être apportés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. La société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement empêchant le

bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillance extérieurs. Les modalités du Jeu de même que les prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

Traitement des données personnelles

Les données collectées le sont conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978.

Les participants disposent d'un droit d'opposition au traitement des données ainsi que d'un droit d'accès et de rectification de ces données. Pour l'exercer, adressez-vous par courrier électronique à l'adresse : bonjour@calamagui.fr

Contestation

Toute participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toute contestation à ce jeu ou réclamation ne pourra être prise en considération que dans un délai de 72 heures. Elles devront être adressées à l'adresse suivante :

bonjour@calamagui.fr

Exploitation publicitaire

Les participants autorisent par avance, du seul fait de leur participation ou gains, que les organisateurs exploitent sous quelque forme que ce soit et auprès de tout public, à des fins commerciales, publicitaires ou de relations publiques, de presse, compte rendu rédactionnel ou publidédactionnel de tout type et pour toute activité interne et externe, leurs propos ou image et les utilisent par quelques moyens que ce soit de reproduction, duplication, transmission, réception, codage, numérisation